

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 33	L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD
Présents : 27	<b>Date de convocation :</b> 07 février 2017
Pouvoirs : 5	<b>Présents</b> Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND.
Votants : 33	Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD
Pour : 33	
Contre : 0	
Nul : 0	<b>Pouvoirs</b>
N° CC 46/2017	Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ
	<b>Absents excusés</b> M. Thierry DEROBERT Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance

**Objet : Désignation d'un représentant de la CCPS au comité de pilotage du site Natura 2000 « Les Usse » Site FR8201718**

Vu l'arrêté DDT-2016-1304 modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 des Usse ZSC FR 8201718 – Directive Habitats ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 avril 2016 modifiant l'arrêté du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Les Usse (zone spéciale de conservation) ;

Considérant l'extension du site Natura 2000 Les Usse, l'espace ainsi délimité s'étend sur tout ou partie des communes de Bassy, Chessenz, Desingy Frangy, Seyssel, Usiens, Vanzy dans le département de Haute-Savoie ;

Considérant que pour l'élaboration, l'animation et le suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs relative au site Natura 2000 Les Usse, un comité de pilotage Natura 2000 Les Usse a été composé par l'autorité administrative ;

Considérant l'article L.414-2 du Code de l'Environnement, ce comité de pilotage est composé des représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements concernés, ainsi que notamment, des représentants des propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le périmètre ;

Il convient à la CCUR de désigner un représentant titulaire élu afin qu'il siége au comité de pilotage du site Natura 2000 Les Ussets ainsi qu'un représentant suppléant.

M. Grégoire Lafaverger propose sa candidature en tant que représentant titulaire. M. André Bouchet propose sa candidature comme élu suppléant.

La Commission Permanente désigne à l'unanimité M. Grégoire Lafaverger comme représentant titulaire de la CCUR au comité de pilotage du site Natura 2000 Les Ussets et M. André Bouchet comme représentant suppléant.

M. Grégoire Lafaverger indique qu'il se portera candidat pour la Présidence du COPIL Natura 2000 Les Ussets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Paul Rannard



Certifié exécutoire par le Président

compte tenu de sa transmission

en Sous-préfecture le :

Et de sa publication ou notification le :

A Seyssel, le

Le Président,

Paul Rannard

